

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Extrait du Bulletin de censure.

ROMAN-FEUILLETON.

Autrefois le roman était un livre ; aujourd'hui il est un article de journal. Quand le roman était un livre, on ne le lisait que peu ou point ; le roman s'en aperçut, et, pour se populariser, il s'est fait feuilleton. Beaucoup de personnes honnêtes le redoutaient, ne l'auraient pas touché, quand il avait la forme d'un volume ; maintenant qu'il s'est glissé sur les journaux entre les faits divers et les annonces, on ne le craint plus, on le lit sans peur, sans méfiance, et, sans qu'on s'en aperçoive, il blesse peu à peu, il jette insensiblement sa lave dangereuse, qui consume avec d'autant plus de succès, que ses feux sont plus couverts.

Ce ne sont pas là de vagues considérations, des mots jetés en l'air ; ces considérations, ces mots expriment une idée, et ce qui est plus grave, ils expriment un fait. Dans toutes les familles, les journaux ont leur entrée ; la plupart d'entre elles n'envisagent dans ces journaux que la couleur politique ; elles n'attachent pas d'intérêt à leur sens moral et religieux, représenté d'abord par des faits rapportés, et la manière dont ils sont rapportés, représentés surtout par la partie littéraire appelée feuilleton. Ces journaux sont abandonnés à la discrétion de toute la famille : on les voit passer successivement du cabinet d'étude au salon, du salon au boudoir, du boudoir à l'antichambre ; mais comme la politique ne convient pas à tout le monde, c'est à la partie littéraire du journal, à son roman-feuilleton, c'est à la chronique scandaleuse que l'on s'attache de préférence ; de là tant d'intelligences séduites pour avoir voulu satisfaire seulement un vague désir de curiosité. Un seul mot, un seul fait suffit pour enlever à une âme pure et vierge tous les parfums de sa vertu ; il ne faut qu'une étincelle pour allumer l'incendie.

À ce sujet, nous avons pensé qu'il pouvait être utile de jeter un coup-d'œil général sur la partie littéraire, morale et religieuse des principaux journaux qui s'impriment à Paris, et se répandent dans toute la France. Ce ne sera que comme renseignement que nous dirons un mot de leur physiologie politique. Par l'esquisse que nous allons tracer, on verra combien la presse périodique, dont nous respectons sans doute les libertés, est dangereuse quand elle use de sa liberté pour jeter de par le monde, à l'aventure, pour tous, pour quiconque sait lire, épeler, tant de faits, tant d'idées qui démoralisent le peuple, l'attirent et le repoussent, en sens divers, pour donner une publicité sans mesure à des créations qui énervent toujours et corrompent souvent l'esprit, le goût, les mœurs et tous les nobles sentiments implantés dans le cœur. C'est, du reste, pour répondre à la demande de plusieurs de nos abonnés que nous avons entrepris ce travail ; nous espérons qu'il pourra être de quelque utilité.

1^o. LES DÉBATS.

D'abord, à tout seigneur, tout honneur. Il n'y a que les Egyptiens qui aient adoré plus de dieux que le *Journal des Débats*. L'aigle peut regarder le soleil en face ; le *Journal des Débats*, qui n'en est pas un, s'est toujours laissé éblouir par l'éclat du pouvoir. Depuis qu'il existe, et il y a longtemps, hélas ! il a salué tous les gouvernements avec des cris d'acclamation et d'enthousiasme ; il n'y a qu'un père qui puisse ainsi avoir un culte, dresser des autels pour toute divinité quelconque. La profession des *Débats*, c'est de prodiguer l'encens à tous, si ce n'est au vrai Dieu.

Un journal qui a tant de laisser-aller en fait de politique, doit en avoir plus encore, si c'est possible, en matière de littérature et de morale ; aussi, ce sont les *Débats* qui, dans ces derniers temps, ont eu la préférence pour la publication des *Mystères de Paris*. Il n'y avait que les grandes et peu scrupuleuses colonnes de ce journal qui pussent reproduire toutes ces conceptions d'une imagination en délire, entassées dans dix volumes entiers. L'auteur lui-même, comme s'il eût redouté une trop grande publicité, n'avait pas voulu faire un feuilleton de ses *Mystères* ; il les avait vendus à un libraire pour qu'ils demeuraient un peu plus cachés ; mais le *Journal des Débats* les a découverts ; il s'est fait initier à ses détails sans gêne, et, au poids de l'or, il a acheté le droit de dévoiler tous les secrets honteux. Il est inutile de porter ici un nouveau jugement sur ce travail d'une pagination si considérable ; il nous suffit de bien faire remarquer que pendant près de deux ans, il a composé le feuilleton du *Journal des Débats*. Peu de temps auparavant le même journal avait publié *Marguerite*, roman de M. Frédéric Soulié, dont nous avons fait justice. Que l'on juge, par ces deux exemples, des idées du journal ministériel, en fait de morale et de religion !

2^o. LE CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* était un vieillard usé, fatigué par le poids des ans, miné par les passions rongueuses de la haine, du dépit et de la colère. Il s'en allait mourant, traînant avec peine la longue chaîne de ses vieilles iniquités, le lourd fardeau de ses inimitiés personnelles, de ses préjugés anti-religieux ; c'était pitié que le voir se débattre dans son agonie ; on commençait presque à l'oublier pour ne pas torturer ses vieux jours, et pour lui épargner le coup fatal, tant on a de respect pour une tête blanche, si laide qu'elle soit. Mais voilà que le vieillard a reverdi ; sans quitter ses misères, il a jeté les haillons, il a pris un manteau plus frais ; mais comme ce n'est pas l'habit qui fait le moine, l'homme, ou plutôt le journal, est toujours le même. Sa politique, on sait comment elle est constitutionnelle ; elle l'est au profit d'un ministre au petit pied et à la main large, qui se joue de la fortune publique comme de sa sienne. Nous ne savons si le *Constitutionnel*, le vieux, avait jamais eu une littérature ; mais grâce aux annonces à son de trompe, de caisse ou de charivari, pour le *Constitutionnel* le jeune, nous savons quel sera désormais son bagage littéraire. D'abord, c'est Mme. Georges Sand, l'auteur de *Lélia*, de *Consuelo*, qui va parler. Madame Sand, on le sait, est une femme virile ; elle porte volontiers la cravache, la culotte courte, les bottes éperonnées ; elle fume la cigarette d'Espagne mieux que vous et moi, aussi bien, pour le moins, qu'un toupier de la vieille garde, ou qu'un lion du boulevard de Gand ; aussi, il faut voir comme elle a pris son sexe en pitié, et comme elle le désavoue et s'efforce de le façonner à son image !

3^o. LE SIÈCLE.

Le *Siècle* est un journal à bon marché ; on l'a pour rien ; aussi, sa popularité est effrayante ; on le trouve partout : dans la taverne enfumée, dans la boutique basse, dans la misérable échoppe, on le lit, on le dévore. Pour satisfaire aux appétits peu délicats de ses lecteurs, et les nourrir sans dépense, le *Siècle*, qui sans doute a besoin de s'instruire, va aux cours du collège de France ; il écoute MM. Michelet et Quinet avec une religieuse attention, il les reproduit avec une prodigieuse mémoire. Depuis un an, M. Michelet consacre toute sa prétentieuse façon de raviver de vieilles haines contre le clergé, contre la compagnie de Jésus, contre ceux qui les aiment ; et de peur que M. Michelet ne soit pas entendu au collège de France, le *Siècle*, avec grand soin, répète ses leçons pour propager ses doctrines. C'est ainsi que nous avons appris une attaque récente de M. Michelet contre le *Bulletin de Censure*, qu'il appelle le journal de la censure épiscopale.

M. Michelet croit nous faire une grosse injure, il ne dit qu'un mensonge qui nous honore, ou plutôt nous voulons croire qu'il se trompe de bonne foi. — Quoiqu'il en soit, erreur ou mensonge, nous devons repousser également l'une et l'autre, et revendiquer pour nous seuls la responsabilité, qu'elle qu'elle puisse être, d'une œuvre à laquelle nous n'avons nullement et en aucun temps, entendu donner un caractère officiel, qui demeure, nous ne craignons pas de le dire, une œuvre privée, conçue et exécutée spontanément sans la participation de l'autorité supérieure ecclésiastique, et qui ne puise son importance que dans son indépendance absolue, et dans les sympathies universelles qu'elle a rencontrées.

Avec des formes différentes, M. Quinet s'attaque aux mêmes choses, aux mêmes idées ; dès que sa parole tombe, c'est le *Siècle* qui la ramasse.

Le *Siècle* fête scrupuleusement le mardi gras ; aussi ferme-t-il boutique ce jour-là, et ne paraît-il pas le lendemain ; mais il faut dire que ses abonnés n'y perdent rien ; car il leur a donné cette année, après ce léger chômage, un magnifique article contre le *parti prêtre*, un article à faire envie au *Constitutionnel*, si bien qu'on prétend que celui-ci n'en a pas dormi de la nuit.

Tout le monde sait combien M. Alexandre Dumas a d'esprit, de verve, d'enjouement ; il en a trop, il en abuse. Il colore les choses avec tant de charmes, tant de bonhomie, que souvent on se plaît à l'écouter ; il n'en est que plus dangereux quand on ne se tient pas sur ses gardes.

Ainsi rédigé, avec les leçons de MM. Quinet et Michelet, si hostiles à la cause catholique, avec les romans trop faciles de MM. Dumas et consorts, le *Siècle*, on le comprend, est un journal dont la lecture ne peut être que dangereuse pour des intelligences que l'instruction et l'expérience n'ont pas affercies et fortifiées.

2^o. LE NATIONAL.

Le *National* voudrait presque qu'on le prit pour l'un de ces purs républicains des premiers temps de la république romaine ; il en est encore à croire au gouvernement des consuls ; la république telle qu'il la rêve serait une ré-

publique idéale ; notre pays serait la terre de l'égalité, de la liberté ; mais jus ne-là jamais d'indépendance, toujours de l'oppression, de la tyrannie. Quant aux souvenirs orageux de nos essais républicains, il les oublie, il n'y croit pas, il est certain que les tempêtes de la révolution ne se renouvelleront plus jamais. Quoiqu'il en soit des promesses du *National*, nous n'y croyons guère ; il demande la liberté, mais c'est pour lui ; écoutez-le à l'endroit du clergé, de la cause catholique, et vous verrez comme ses intentions sont bienveillantes ; que de fois, mon Dieu ! il a accusé le parti prêtre ; il fait de ce parti prêtre un spectre hideux, un fantôme terrible qu'il faut abattre à tout prix. Jamais dans le *National* nous n'avons lu une ligne qui ne se ressentit de la haine qu'il porte à la robe noire et à tout ce qui l'entoure. Dieu nous préserve de tomber jamais, en fait de politique et de religion, sous l'autorité gouvernementale des hommes de la famille républicaine ; les Fabius respectaient les dieux, les Flamini, les vestales ; le *National* n'aime ni ne respecte les ministres de nos autels ; il demande ses droits, il leur refuse ceux qui leur appartiennent.

On comprend que la littérature de ce journal doit se ressentir de ses idées politiques et religieuses.

5°. LA PRESSE.

La *Presse* est un des journaux de la cour des Tuilleries ; aussi est-elle, de son naturel, fort amie de la paix. C'est-à-dire qu'elle est, en politique, conservatrice ; en religion, elle est gallicane comme on ne l'est pas, gallicane comme M. Dupin.

Il y a beaucoup de gens qui aimeraient à lire la *Presse*, mais ils la repoussent à cause de ses feuilletons. C'est elle qui a créé cette nouvelle branche de commerce, et qui a eu le privilège de servir de miroir et de reflet à presque tous les romans d'Eugène Sue. Fièvre et orgueilleuse, elle s'en vantait il y a quelques mois aux pieds des tribunaux ; dans le sanctuaire de la justice, où elle se mesurait avec le *Constitutionnel*, elle s'en vantait, comme des titres de gloire, les romans de Sue qu'elle avait édités, *Mathilde*, *l'Hôtel Lambert*, et une foule d'autres. C'était vraiment une chose honteuse à voir que ces deux marchands revendiquant leur part de scandale, et se disputant le droit d'empoisonner les populations !...

6°. LE COMMERCE.

Le *Commerce* a publié, il y a quelque temps, un roman intitulé *Emmeline* ; l'auteur était une femme dont heureusement nous avons oublié le nom. La phrase était large, l'idée étroite ; il y avait beaucoup de mots, peu de pensées ; les sentiments exprimés, quand ils n'étaient pas faux ou nauséabonds, étaient vagues, indécis, et loin d'une soite tristes et sans cause et sans raison ; évidemment *Emmeline* fut écrit sous l'impression d'un spleen accablant. Le *Commerce* publie maintenant un roman de M. Alexandre Dumas. *Une histoire de la Régence*, pendant que le *Siècle* publie un roman du même auteur, intitulé *les trois Mousquetaires*. Ce sont de fiers luttes que les mousquetaires tels que les fait M. Dumas ; ils entendent parfaitement la bataille et la camaraderie, quelque fois même l'amour, d'une manière assez dégourdie ; pour les hommes d'armes de M. Trévillo, le chef des gardes du roi Louis XIII, il ne faut pas trop les accuser. Mais M. Dumas, dans les colonnes du *Commerce*, se met encore plus à son aise ; qui peut prévoir où le torrent des idées va entraîner l'auteur ? Jusqu'à présent il est bien dissolu dans son langage et dans les faits qu'il raconte, avec le régiment de jeune Louis XV, son ministre Dubois et toute la société dont ils s'entourent. A en juger par les hommes que M. Dumas a pris pour héros, nous aurons de vilaines et honteuses pages à lire.

Ceci suffira pour faire apprécier le caractère de la littérature du *Commerce*.

7°. LE COURRIER FRANÇAIS.

Le *Courrier Français* voudrait, avec les *Mystères de Londres*, faire la concurrence aux *Mystères de Paris*. Il faut convenir que nous vivons à une triste époque ! A peine voyons-nous se produire au jour un de ces grands scandales publics, une de ces honteuses spéculations dignes d'être flétries par la main du bourreau, qu'au sordid nous voyons s'élever à côté une foule de pagures, empressés de glaner les quelques pièces d'or laissées par leur devancier dans le champ du scandale ; de là ce déluge d'affreux mystères qui nous inondent de toutes parts : *Mystères de Paris*, *Mystères de la Province*, *Mystères de Londres*, *Mystères de Russie*, *Mystères de l'Opéra*, *Mystères des Théâtres*, etc., etc. ; mystères que l'on peut qualifier en trois mots : *Mystères de l'enfer*.

8°. LA RÉFORME.

La Réforme est-elle luthérienne, calviniste, zwinglienne ? nous l'ignorons ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est très-peu catholique.

9°. LA PATRIE.

La *Patrie* est radicale en politique, et en religion elle est contre le parti prêtre, contre les envahissemens du clergé, contre l'entre-tènement des évêques, qui se permettent de réclamer la liberté de l'enseignement, etc. Ceci en dit assez pour faire connaître l'esprit de sa littérature, si elle a de la littérature.

10°. LA FRANCE.

11°. LA QUOTIDIENNE.

12°. LA GAZETTE DE FRANCE.

13°. LA NATION.

14°. LA MODE.

La *France*, la *Quotidienne*, la *Gazette de France*, la *Nation*, la *Mode*, sont des filles dévouées à la dynastie exilée ; généreuses et constantes, elles servent avec énergie, quoique par des moyens différens, une cause qui leur

est commune, et au service de laquelle elles montrent à l'envi de vertus dévotieuses rares parmi nous : la conviction, le dévouement et le sacrifice.

Nous ne serons pas au feuilletonisme de ces journaux l'injustice de le comparer au feuilletonisme des *Débats*, de la *Presse*, du *Siècle* ; il n'est pas, comme dans ces derniers, une furie échouée, sa s'frein, sans mesure, s'attaquant à tout, se riant des choses les plus saintes, ne demandant larmes ni émotions que pour les types les plus pervers, et pour les sentimens du cœur que le cœur lui-même n'oserait avouer. C'est en s'appuyant sur les bases larges et solides de la morale et de la religion que la *France*, la *Quotidienne*, la *Gazette de France* et la *Mode* cherchent à étayer leurs doctrines politiques. M. Paul Féval est un des principaux littérateurs de ces journaux. C'est un homme d'une imagination brillante et réglée ; sa plume est élégante, morale et facile ; elle sait plaire sans effort, et avec un merveilleux talent de conteuse.

15°. L'UNIVERS.

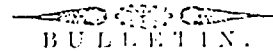
L'Univers est un jeune et vigoureux champion ; longtemps arrêté dans son essor par des obstacles, qui font rarement défaut de nos jours aux nobles pensées, sa foi, son ardeur, la sainte cause qu'il sert, celle de la foi et de la religion, l'ont agrandi tout à coup. Il ne s'occupe de la politique du monde qu'en tant qu'elle touche à des intérêts plus élevés. Dans ces derniers temps c'est lui qui a été l'organe de N. N. SS. les évêques de France, dont il a reproduit les éloquentes et chaleureux mémoires relatifs à la liberté d'enseignement. Toute la presse s'est levée contre lui, et il a résisté avec l'énergie puissante qui n'appartient qu'à ses convictions. *L'Univers* tout rarement quelques feuilletons ; ce sont de pieuses légendes, d'intéressantes chroniques dont le but est toujours moral, la pensée toujours religieuse.

16°. LE JOURNAL DES VILLES ET DES CAMPAGNES.

Le *Journal des Villes et des Campagnes* est un bon journal ; c'est le journal des bonnes gens, dans la haute et noble acception du mot. Il fait de la politique, mais sans zèle, en causant, comme cela se fait au coin du feu, dans les longues soirées d'hiver, quand la pluie tombe et que le vent souffle. Il est surtout un bonhomme conteur bien amusant ; il est conteur comme on ne l'est plus. Il a un recueil d'anecdotes variées, de nouvelles gracieuses, d'épisodes de tous les temps, de tous les pays, de tous les goûts. Ses écrits sont simples, naturels ; il a mise et ne veut pas paraître avoir ce rare et précieux talent. Nous savons, dans les campagnes, plus d'un petit châtelain, plus d'un honnête bourgeois, plus d'un bon curé qui font leurs délices du *Journal des Villes et des Campagnes*. Chacun de ses numéros, au petit détail, dans la métairie aisée, au modeste presbytère, est attendu avec impatience. Quand il est venu, le soir, à la veillée, autour du grand âtre, on se range, on le lit, on le raisonne, on le discute, on cause avec lui, on y a toujours trouvé un plaisir tranquille, on y a souvent puisé une utile leçon.

Nous bornerons notre récenement du roman-journal ; nous renouvelerons chaque année cette étude, et esquisserons les tendances morales, religieuses et littéraires de chacune des feuilles de la presse périodique. Nous nous attachons toujours à nous montrer plus historiens que juges ; nous raconterons et nos lecteurs nous commenteront et rien n'est consacré ces.

Nous tâcherons aussi de faire de semblables études sur les *Revue*.



BULLETIN.

Nouvelles locales religieuses — *Changemens de curés du diocèse de Montréal*. — *Ele tions et candidature*. — *Agriculture*. — *Nouvaine d'O'Connell*.

Cette semaine a été consacrée presque tout entière à la célébration de services solennels pour feu Mgr. l'évêque de Nancy ; lundi, c'était à St-Laurent ; mardi, au Monument de St-Hilaire ; mercredi, à l'église paroissiale de Montréal et hier à Terrebonne. Mgr. Gardin a officié à trois de ces services, et Mgr. Bourget a assisté à celui de la paroisse de cette ville. Ces occupations multipliées ont privé ce dernier évêque de se rendre au Mont-St-Hilaire. Dans toutes ces localités, on avait préparé des tentures magnifiques ; et des éloges funèbres sont aussi venus en quelques lieux relever l'éclat de ces lugubres cérémonies. En ville, c'est M. le Supérieur du séminaire qui a fait le panégyrique du Primat de Lorraine, et à Terrebonne ça été M. Paquin, curé de St-Eustache. Partout où l'on acquitte la juste dette de la reconnaissance envers l'illustre défunt, le concours extraordinaire des fidèles témoigne bien hautement les regrets universels que l'on ressent de cette grande perte.

D'après les dernières nouvelles, MM. Hudon et Dumoulin devaient s'embarquer le 4 du courant, à Liverpool, pour le Canada. Ils seroient sans doute de retour ici au plus tard le 25.

Voici les changemens connus jusqu'à présent parmi les curés et vicaires du diocèse de Montréal.

M. Vian V. G., de St-Sulpice à St-Clément, vulgo Dembarrais.

M. Moll, de St-Charles, Rivière Chambly, à St-Sulpice.

M. Lagorce, de Ste-Anne des Plaines à St-Charles, Rivière Chambly.

M. Thibault, du Petit Séminaire de Ste-Thérèse à Ste-Anne des Plaines.

M. Papineau, de St-Luc à St-Marc.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—Le prince et la princesse d'Orange ont été reçus par le Saint-Père en audience particulière; le prince Charles de Prusse ne paraît pas s'être acquitté de ce devoir, puisqu'arrivé de Naples le 18 août au soir, il s'est mis dès le lendemain à visiter tous les musées de Rome, d'où il doit repartir le 26.

Le cardinal protecteur de Palestrine a invité tous les ecclésiastiques et fonctionnaires laïques de la ville à y rentrer, attendu que, depuis huit jours, on n'y avait plus senti de secousses de tremblements de terre. Une fête d'actions de grâces pour la cessation de ce fléau y a été célébrée le 18, sous l'assistance de plusieurs éminences, avec un grand concours des populations voisines.

Le fort Palliano, situé sur une roche très élevée, et construit sur les plans du duc d'Albe, vient de faire retour au domaine du Saint-Siège. Il en avait été démembré en vertu d'un acte de donation fait en faveur de Marc-Antoine Colonna, si célèbre par ses exploits contre les Turcs. Le prince Colonna vient, de son propre mouvement, de le restituer à l'Église romaine.

La Congrégation des Rites se donne le mérite de faire réimprimer l'ouvrage si célèbre parmi les juriconsultes, et qui a pour auteur un *Jesuite allemand*, le P. Schmalz Gruebert. La réimpression de ce bel ouvrage (*Jus Ecclesiasticum universum*) se poursuit avec une grande activité; le cinquième volume de ce trésor d'érudition vient de sortir des presses de la Chambre apostolique.

FRANCE.

—On lit dans *l'Espérance de Nancy*:

«Hier, dans notre cathédrale, dont le chœur et la nef étaient tendus de draperies noires armoirées, a été célébré un service solennel, suivi de l'absoute, pour le repos de l'âme de Mgr. Charles-Auguste de Forbin-Janson. Visiblement ému, Mgr. Alexis Menjaud, son ami et son successeur au siège épiscopal de Nancy et de Toul, officiait à cette cérémonie.

«Immédiatement après la messe, le R. P. Lacordaire a prononcé, en face du catafalque étincelant de bougies, orné des emblèmes pontificaux et couronné de deuil, l'oraison funèbre du prélat défunt. Apparaissant pour la première fois en chaire le cahier à la main, selon l'usage académique, l'éloquent panégyriste s'est acquitté de sa mission délicate avec une mesure, un tact, une verve d'à-propos, une supériorité d'intelligence, enfin, au-dessus de toute expression. Sa flexible parole, aussi nette que digne et pénétrante, a captivé pendant une heure et demie l'attention de l'immense auditoire qui la recueillait, avide et silencieux. Avec la noble franchise et l'équitable impartialité du génie, il a su, en homme profondément versé dans la science du cœur humain, faire la part des époques, des événements, des caractères, séparer les intentions de l'enveloppe extérieure qui quelquefois les dissimule, rendre justice à tous comme à chacun, et peser, d'une main ferme et d'un œil sûr, les choses mobiles du temps de l'immuable balance de l'éternité.

«Nous n'essaierons pas d'analyser ce chef-d'œuvre oratoire, où se sont révélés à nous, sous des couleurs si vraies, le zèle sincère, le désintéressement généreux, et l'inséparable bienfaisance d'un pieux pontife; plutôt appelé par l'instinct de sa vocation aux fatigues de l'apostolat, dont il mourut victime, qu'à l'exercice de l'administration pastorale dont il avait refusé longtemps et les honneurs et le fardeau. L'âge funèbre de Mgr. de Forbin-Janson par le R. P. Lacordaire est sous presse, et dans quelques jours le public pourra juger si nous en avons exagéré le mérite.»

IRLANDE.

Prosélytisme protestant.—Dernièrement une noble comtesse, femme d'un Lord Orangiste du nord de l'Irlande, s'avisa d'un expédient qui lui parut très ingénieux pour engager les pauvres Catholiques résidant sur ses terres, à violer les lois de l'Église, et à se faire ainsi un acte au moins indirect de protestantisme. Tous les vendredis un copieux dîner était servi en gras par ses ordres, et tous les pauvres étaient invités à en venir prendre leur part. Elle espérait bien que les cris de la misère et de la faim étoufferaient la voix de l'Église qui proscriit l'abstinence le vendredi. Mais la bonne dame avait compté sans son hôte, et il se trouva cette fois que le curé catholique du Canton fut plus rusé que la rusée comtesse. On sait que la loi de l'abstinence est une loi de discipline dont on peut donner dispense. Le prêtre sachant la finesse à laquelle on avait eu recours pour engager ses paroissiens à capituler avec leur conscience, sut éviter adroitement par une contre mine la ruse si habilement conduite de la dame protestante. Il accorda aux membres pauvres de son troupeau dispense pour manger de la viande le vendredi, aussi longtemps que l'on continuerait de leur donner à dîner pour rien. Ce ne fut qu'assez longtemps après que le stratagème fut découvert et lorsque déjà un grand nombre de catholiques nécessiteux, avaient abondamment et licitement goûté du bœuf et du rôti protestant. La découverte de la ruse arrêta soudain le cours des libéralités de la charitable dame.

ESPAGNE.

—Un des faits les plus remarquables de notre temps est la formation de ce qu'on appelle les *partis religieux*, dans plusieurs Etats qui se gouvernent par voie délibérative. Ce fait, contre lequel de prétendus libéraux jettent les hauts cris, est la conséquence immédiate d'un système incomplet de liberté; la conscience est assez libre pour sentir les chaînes que le passé lui impose, mais elle ne l'est pas assez pour exercer ses droits en silence: de là vient qu'elle réclame, qu'elle s'agite, qu'elle combat.

M. Brais, de Ste. Anne du bout de l'Île à St. Luc.

M. Laniarre, de St. Césaire à Ste. Anne du bout de l'Île.

M. Turcot, de St. Valentin à St. Césaire.

M. Rouisse, de St. Paul à St. Valentin.

M. T. L. Brassard, de Ste. Elisabeth à St. Paul.

M. Quevillon, de St. Hilaire de Rouville à Ste. Elisabeth.

M. Chs. La Roche, de Lacadie à St. Jean Dorchester.

M. Ricard, de St. Marc à Lacadie.

M. Guyon, du vicariat de Sorel à St. Gabriel du Lac Maskinongé.

M. Moreau, missionnaire des Allumettes à St. Joseph de Soulanges vulgo des Cèdres.

M. Jemmotte, missionnaire aux Allumettes.

M. Colgan, à St. Hermas, St. André et Grenville.

M. Cholet, du collège Chamblay à Rawdon.

M. Marsolais, du vicariat de Berthier à celui de Sorel.

M. Provençal, du collège de Chamblay au vicariat de la cure.

M. Croux, vicaire à St. Clément de Beauharnais.

M. M. Dagenais et Berthiaume à Ste. Thérèse.

M. T. P. P. Filiatrault, ex-curé de St. Hermas, en retraite à Berthier faute de santé.

Voici les nouveaux candidats annoncés depuis notre dernière feuille:

M. Jos. Cauchon, pour le comté de Montmorency;

M. G. W. Hoyle, pour le comté des Deux-Montagnes;

M. T. Bouthillier, pour le comté de St. Hyacinthe.

M. L. Guillet pour le comté de Champlain.

Nous donnons aujourd'hui la liste des élections qui ont déjà été fixées, avec le jour où elles auront lieu et les noms des officiers-rapporteurs.

Officiers-Rapporteurs.		Places.	
Cité de Montréal,	J. Young,	15	Place d'Armes.
Champlain,	M. Filteau,	9	Champlain.
Rouville,	Aberin,	15	St. Athanase.
Chamblay,	D. Larocque,	15	Chamblay.
Richelieu,	Ch. Bazin,	15	St. Ours.
Huntington,	J. B. Varin,	15	St. Philippe.
Yamaska,	Win. Pitt,	15	St. François.
St. Hyacinthe,	—	21	St. Hyacinthe.

Nous apprenons à l'instant qu'il vient d'y avoir malheureusement quelques troubles à l'assemblée de Champlain que l'officier rapporteur fit avorter, pour nommer un membre. Nous ne savons au juste de quel côté a commencé le désordre.

Nous ne savons si nous sommes dans l'erreur, mais nous craignons fort que l'agriculture ne soit encore longtemps dans le pitoyable état où nous la voyons aujourd'hui. Le sort que vient d'éprouver *l'Artisan* qui, comme l'on sait, était en grande partie consacré à cette branche et dont l'éditeur vient d'annoncer la suspension faute de moyens, par la négligence de ses souscripteurs à lui faire tenir le montant de leurs abonnements, fait assez comprendre l'apathie des agriculteurs. Il serait donc nécessaire que la législature s'occupât activement de cette première base de notre existence et de nos ressources temporelles. Mais il est douteux que cela se fasse encore prochainement. La liste des candidats présente peu de chance jusqu'à présent pour ces cultivateurs. Du moins on ne peut nier que les professions libérales n'y aient une majorité absolue pour ne pas dire la totalité. Ceci nous paraît encore une preuve de plus de leur indifférence sur ce point et par conséquent du besoin de venir à leur secours et de les faire sortir de cette triste apathie.

La libération d'O'Connell a eu un retentissement peut-être inouï jusqu'à ce jour. Tous les journaux d'outre-mer sont remplis de cet événement extraordinaire. Quelques-uns vont jusqu'à y reconnaître une issue plus que naturelle. Il est du moins une circonstance qui mérite d'être remarquée. C'est la coïncidence de l'élargissement des prisonniers contre toute attente, avec le dernier jour d'une neuvaine que M. O'Connell et ses compagnons faisaient à la Ste. Vierge et à laquelle des protestants mêmes prenaient part. On sait d'ailleurs que l'Église d'Irlande faisait des prières publiques pour la délivrance d'O'Connell depuis son incarcération. Il faut convenir que si dans la libération d'O'Connell, comme dans la chute d'Épartero, il n'y a point eu de miracles, il s'y trouve du moins de singulières coïncidences avec les jubilés, les neuvaines et les prières qui ont eu lieu en ces circonstances. Nous avons cru que nos lecteurs préféreraient avoir tout ce qui regarde cette glorieuse libération sur une même feuille, nous tâcherons de le leur donner dans notre prochain numéro.

Ce fait, qui est si considérable dans notre pays, ne l'est guère moins en Espagne. La liberté catholique n'existe pas en Espagne, bien que ce pays ait gardé un grand respect extérieur pour la religion; il arrive que ce respect est, chez nos voisins, une ressource de plus à l'usage du despotisme gouvernemental. La question du vicaire ecclésiastique de Tolède vient de jeter une nouvelle lumière sur l'ancien système protecteur suivi à l'égard de l'Eglise. L'influence du gouvernement sur les élections capitulaires a fait mettre en suspicion la légitimité du vicaire élu à Tolède: le clergé, les laïques ont réclamé; l'opinion publique s'est agitée; des polémiques se sont engagées dans les journaux; enfin l'intervention du Saint-Siège a été invoquée par le chapitre lui-même.

Mais le système du gouvernement, occasion primitive de ces désordres, s'oppose de plus en plus à la prompt application du remède. Le chapitre, ayant résolu de s'adresser à Rome, ne peut le faire sans la permission du gouvernement; et celui-ci, par une conséquence du système, se trouve, vis-à-vis de la cour romaine, dans des termes tels, que la permission peut être refusée par lui ou différée de la manière la plus fâcheuse. Les nouvelles de Madrid nous apprennent que le chapitre de Tolède s'est pourvu près du ministère à l'effet d'obtenir la liberté de recourir à Rome; mais la réponse du gouvernement n'est point encore connue. Il y a lieu d'espérer toutefois que le cabinet actuel obtempérera à la demande. Sous un régime tant soit peu plus progressif, c'est à dire plus ami de l'oppression de l'Eglise, les anxietés du diocèse de Tolède courraient la chance de durer jusqu'à une intervention clandestine de Rome, intervention nécessaire, qui rassurerait les consciences, mais en discréditant le gouvernement.

On aura beau faire, l'air de liberté qui souffle sur les sociétés modernes doit servir aussi à ranimer l'indépendance de la foi. Le clergé de Tolède et le chapitre lui-même se sentent plus libres dans le droit qu'ils ne le sont dans le fait: leurs actes ont commencé à manifester cette conviction. Les protestations, les discussions dont cette affaire a été le sujet, seront fructueuses pour l'Eglise d'Espagne et le réveil de son indispensable liberté.

SUISSE.

RÉCLAMATION DE N. S. LES EVÊQUES DE LA SUISSE, ADRESSÉE A LA DIÈTE FÉDÉRALE, AU SUJET DE LA SUPPRESSION DES COUVENS D'ARGOVIE.

Les Evêques de la Suisse à M. l'Avoyer-président et à M. M. les Députés de la haute Diète fédérale.

Monsieur l'Avoyer-président et Messieurs.—La série des faits qui se sont successivement passés au milieu de nous, relativement à la suppression des couvens d'Argovie, a produit chez les soussignés, évêques de la Suisse, une si profond douleur et leur inspire de si justes alarmes pour l'avenir qu'ils se sentent pressés aujourd'hui par le besoin et par le devoir de venir, d'un commun accord, vous manifester leur amère affliction, implorer votre équité et faire un appel à votre justice.

Si, après avoir accompagné de leurs vœux et de leurs signatures les réclamations faites dans le temps par les supérieurs des maisons supprimées, ils se sont jusqu'ici contentés de gémir dans le secret de leur âme, de pleurer, entre le vestibule et l'autel, sur le décret inique du 13 janvier 1841, du grand-conseil d'Argovie, sur cette spoliation qui en fut la suite, c'est qu'ils espéraient que le mal aurait son remède, que la faute serait expiée et l'injustice réparée. Hélas! ils se sont trompés, et leur douleur est pour ainsi dire à son comble. Cependant une lueur d'espérance brille encore à leurs yeux; car ils ne sauraient supposer que le pouvoir suprême de la Suisse veuille maintenir une décision, persister dans un vote qui sanctionne l'injustice, dépouille illégalement de leurs biens des citoyens tranquilles et innocens, brise le pacte et peut conduire à la ruine de l'Eglise catholique en Suisse.

Les soussignés savent, comme les simples fidèles, que le repos et le bonheur de notre commune patrie ne peuvent venir que de la fidélité aux sermens qui lient les Suisses entre eux; ils savent que la foi catholique a été reconnue, et les institutions religieuses garanties par le pacte fédéral de 1815. Ils connaissent, en particulier, l'article 12 de ce pacte, qui est clair et formel à cet égard; et ils voient que le pacte est méconnu, que l'article précité est violé. Dans leur religieuse sollicitude, ils pressentent les maux incalculables qui doivent être la conséquence nécessaire de cette violation; ils craignent pour la patrie; ils tremblent pour la religion des peuples confiés à leurs soins. Mais ils n'entreront pas dans la discussion de cette matière sous ce point de vue légal; elle a été suffisamment développée dans la haute et respectable assemblée que vous formez.

Ce qu'ils ont le plus à cœur de faire comprendre, c'est l'anxiété profonde, la vive peine qu'éprouvent tous les bons catholiques de notre patrie. De quelle assurance maintenant, en effet, peuvent-ils jouir? Que doivent-ils attendre, si une majorité quelconque peut ainsi impunément les opprimer dans ce qu'ils ont de plus cher, leur culte, leur foi, leurs croyances? Qu'est devenu, pour eux, cet esprit de paix, de bonne harmonie et même de tolérance, que nos pères avaient juré de maintenir entre les cantons confédérés, et spécialement dans les cantons mixtes? Hélas! le pacte, ce pacte qui devait leur assurer l'exercice de leurs droits religieux réciproques, ce pacte solennellement établi et sanctionné, ne peut plus être pour eux qu'une amère déception, dès qu'une majorité cantonale peut le violer.

Et c'est cependant cette autorité d'une majorité cantonale qui, sous prétexte que les couvens d'Argovie exerçaient une influence pernicieuse sur la vie religieuse, sur les mœurs et sur l'indépendance morale et économique des

citoyens, a décrété que les couvens existant sur le territoire du canton étaient déclarés dissous en principe, et leurs biens devenus partie intégrante de la fortune de l'Etat.

A la vue de ce décret, on se demande naturellement quels sont les juges qui le prononcent, et quelles sont les causes qui le provoquent. C'est une majorité, et quelle majorité! qui attaque la liberté du culte, la liberté de conscience d'une minorité; c'est une majorité cantonale qui, sans égard au droit commun, sans égard pour les autres cantons catholiques, sans appel aux supérieurs légitimes, sans respect pour l'Eglise et son indépendance, comme pour les traités jurés, marque les couvens d'un sceau de réprobation et les anéantit de son autorité privée. Si encore un prétexte tant soit peu plausible venait justifier cette mesure; si une culpabilité quelconque planait sur ces maisons religieuses...; mais il n'en existe point, pas même une apparence. Les motifs inventés, dans le principe, par la haine et la calomnie, sont aujourd'hui pulvérisés. On a cherché, et cela avec les soins les plus minutieux, des intriguans, des révolutionnaires, des débauchés, des coupables, enfin, et l'on n'a trouvé que des religieux paisibles, inoffensifs, attachés à leurs devoirs et innocens. Cette preuve irréfutable, acquise après toutes les recherches possibles, aurait dû, ce semble, suffire pour faire réintégrer ces hommes pacifiques dans leurs droits et leurs biens: c'eût été réparation, justice; mais il n'en fut rien.

Dépouillés et privés de leurs biens, les couvens réclamèrent, par l'organe de leurs supérieurs; ils établirent jusqu'à l'évidence leur non-culpabilité; ils ne cessèrent de répéter qu'ils étaient victimes de l'arbitraire et de l'injustice; que s'il y avait parmi eux des coupables, ils devaient être jugés et punis, mais qu'ils ne devaient point être frappés en masse. Ils invoquèrent les lois, les traités, le pacte. Ils firent des appels à la conscience des hommes droits et intègres, et les hommes droits et intègres de toute la Suisse et même de tous les pays leur répondirent: Vous êtes injustement vexés: les couvens, et tous les couvens doivent être rétablis. Le canton d'Argovie resta sourd à ces protestations.

Pendant que les religieux spoliés réclamaient, pendant que les catholiques de toute la Suisse gémissaient et priaient le Dieu trois fois saint d'avoir pitié de ses serviteurs, le représentant du Saint-Siège prevait, de son côté, la défense des opprimés. Il appelait de toutes ses forces une réparation; il parlait au nom du Père commun de tous les fidèles; son langage était le langage de la paix, de l'ordre, de l'amour et du droit. Les actes de la non-ciuiture à ce sujet sont des monumens de la sollicitude de l'Eglise envers ses enfans: monumens qui passeront à la postérité et qui rediront à nos neveux avec les oppressions d'un parti, tous les efforts du représentant de Rome dans cette circonstance, tout le zèle et le dévouement de S. Em. Mgr. le nonce pour les catholiques de notre patrie.

Le Souverain Pontife lui-même, enfin, fit entendre sa voix paternelle. Dans sa lettre aux évêques de la Suisse et à celui de Côme, sous la date du 1er avril 1842, il vint leur ouvrir son cœur affligé, leur communiquer ses craintes, leur faire part du jugement qu'il portait sur les attentats de l'Argovie, sur le mépris que l'on y faisait des droits de l'autorité ecclésiastique, sur les procédés sacrilèges que l'on s'y permettait. Plein de sollicitude pour la religion et pour les intérêts temporels des peuples, il trace aux évêques, dans cette lettre admirable, la ligne de conduite qu'ils ont à tenir dans ces graves circonstances. Il réprovoque hautement les décrets de suppression portés par l'autorité civile contre des maisons religieuses. Il rappelle enfin à chacun en particulier que toute aliénation de biens ou des droits quelconques des couvens, sans le concours du Saint-Siège, est entièrement nulle et doit être regardée comme telle.

Ce bref, si touchant de sollicitude, si expressif de douleur, si sage pour la direction, non seulement des évêques et du clergé, mais encore pour celle des simples fidèles, a été publié et connu. Quel effet a-t-il produit? En prémonissant les catholiques, il a rouvert leurs plaies saignantes encore, vu que le canton d'Argovie l'a laissé sans résultat. Il les a consolés et alarmés tout à la fois; il les a consolés, parce qu'ils ont vu, dans cet acte personnel, la sollicitude du chef suprême de l'Eglise, en tendresse pour ses enfans, l'intérêt spécial qu'il porte à la Suisse; et il les a alarmés, parce qu'il a été suivi d'un silence destructeur de la part de l'Argovie, parce qu'en conséquence de cet appel sans résultat, ils ont pu sonder la profondeur de l'abîme où on voulait les entraîner.

Les réclamations et protestations des supérieurs des communautés religieuses, de la non-ciuiture apostolique et du Souverain Pontife lui-même, n'ayant produit aucun effet, et la Haute-Diète laissant subsister le principe violateur en lui-même du pacte, puisque trois couvens seulement ont dû être rétablis, six cantons catholiques crurent alors devoir se réunir, pour exposer à leur confédérés, dans un manifeste qui témoigne de leur attachement sincère à la foi qu'ils professent, de leur loyauté et de leur amour de la justice, et les toris graves du canton d'Argovie dans cette affaire, et la violation palpable et manifeste du pacte, et les désastreuses conséquences religieuses et politiques du non-rétablissement de tous les couvens; pour leur demander ensuite que chaque canton donne à ses députés à la Diète ordinaire de 1844 des instructions positives pour la réintégration de toutes les communautés religieuses dans les droits que le pacte leur assure.

Dicté par une conviction profonde, par un désir ardent de la paix et de la justice et par le sentiment du devoir, ce manifeste fait honneur aux cantons qui l'ont signé, et tous les bons catholiques y applaudissent. Il est l'expression des vœux sincères de l'Eglise, et les soussignés ne font un vœu

de déclarer hautement, tant en leur nom qu'en celui du clergé qu'ils représentent, qu'ils partagent la manière de voir qui y est exprimée, et qu'ils sollicitent, avec les six cantons de Lucerne, d'Ury, de Schwytz, d'Unterwalden (haut et bas), de Zoug et de Fribourg, la Haute-Diète suisse de revenir sur ses décisions antérieures et de prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir enfin tous les couvens.

La mal est déjà grand, Monsieur l'Avoyer-président et Messieurs, on ne saurait se le dissimuler. C'est un fait constaté, qu'un parti hostile à la religion catholique, comme aux vrais intérêts de la patrie, existe, qu'il étend ses ramifications sur toute la Suisse; qu'il met tout en œuvre pour relâcher les liens qui unissent les cantons les uns aux autres, pour diviser les citoyens appartenant à diverses croyances, pour entraver les communications des peuples avec le Saint Siège, pour déverser le blâme et le mépris sur le clergé pour opprimer, enfin, les catholiques. Déjà les efforts de ce parti ont obtenu de nombreux succès. Que sera-ce si, assuré de l'impunité, il peut tout oser, tout entreprendre? Que sera-ce si la Haute-Diète ne met pas un frein à ses prétentions, si elle ne fait pas respecter le pacte, les traités et la foi de la partie catholique de la Suisse? Hélas! bientôt, et le tems malheureusement n'en est peut-être pas éloigné, l'on verra d'autres cantons suivre l'exemple de l'Argovie. Attirés par l'appât de quelques avantages matériels, et guidés par la haine contre le catholicisme, ils supprimeront aussi les couvens situés sur leur territoire, s'empareront de leurs biens et chasseront honteusement les religieux. Les couvens détruits, on en viendra aux autres fondations pies, aux patrimoines des pauvres, aux biens des curés, aux ornemens de nos églises, aux vases de nos autels. Et qui pourrait arrêter le torrent des mauvaises passions, une fois qu'il n'y a plus de digue? Bientôt l'injuste accaparement des propriétés ne suffira plus; l'œuvre de destruction et de ténébres poursuivra son cours, les ministres des autels seront calomniés et persécutés, et les catholiques condamnés à pleurer sur des ruines.

Vous envisageant, M. l'Avoyer-président et Messieurs, comme les pères de la patrie, comme les défenseurs du pacte et des lois fédérales, les sous-signés évêques placent leur confiance dans votre sagesse, dans votre justice et dans le bon droit de l'Eglise et des catholiques. Ils espèrent qu'ils seront entendus, et ils vous demandent, en vertu des traités et au nom de l'Eglise, de la religion et des peuples confiés à leurs soins, que les mesures nécessaires soient prises pour que tous les couvens supprimés en Argovie soient rétablis et que la libre administration de leurs biens, avec la faculté de recevoir des novices, leur soit rendue, ainsi qu'à tous les autres couvens, comme aussi ils vous supplient d'aviser aux moyens que les catholiques ne soient plus jamais à l'avenir lésés dans ce qu'ils ont de plus cher, leur culte et leur foi.

En vous adressant, Monsieur l'Avoyer-président et Messieurs les députés, ces demandes, qu'ils estiment justes et équitables, ils prient le Dieu tout-puissant de vous accorder son appui, de sauver et de protéger notre chère patrie, et ils vous offrent l'hommage de leur haute et respectueuse considération.

Junin, 1844. (Suivent les signatures des évêques de la Suisse et de Mgr. l'administrateur apostolique de Saint-Gall.)

Certifié conforme à l'original.

Le chanoine FERROULAZ,
Proton. Apost. Chancel. de l'Evêché.

Fribourg, le 14 juillet 1844.

SUÈDE.

—On écrit à l'Univers, de Stockholm, le 15 août 1844.

Monsieur, — Je saisis avec empressement l'offre que vous me faites de mettre à ma disposition votre estimable journal pour prendre la défense des intérêts de vos frères dans la foi, qui, bien qu'éloignés et peu nombreux, ne pouvaient cependant ne pas rencontrer toute votre sympathie. Je commencerai donc aujourd'hui par vous parler de l'affaire la plus importante pour nous, de notre Diète.

La Diète, que notre Roi, qui prend à cœur ouvert les intérêts de son pays, a convoquée, est surtout remarquable par cette opposition acharnée et systématique que fait tout notre clergé protestant, à très peu d'exceptions près, à toutes les réformes que l'on propose d'introduire dans le mode de représentation de notre pays. Comme le clergé a trouvé dans la Chambre de la noblesse un puissant appui pour maintenir les anciens privilèges, les deux Chambres du clergé et de la noblesse se trouvent dans une telle opposition contre les deux autres des bourgeois et des paysans, que l'on ne peut plus songer à résoudre d'une manière légale la grande et importante question de la représentation. Il s'est donc de nouveau manifesté devant la nation tout entière que chez nous le clergé protestant domine et veut dominer avec un sceptre de fer. Au reste, son chef, le fanatique archevêque d'Upsal, ne s'en est pas excité dans son discours d'ouverture, qu'il a prononcé à la Chambre du clergé lors de la convocation de la Diète, et la suite en a été que tous nos jour à la liberté l'ont attaqué avec la plus grande violence. C'est ce même prélat puissant, comme on l'a assuré, qui pousse le consistoire ecclésiastique de notre ville à la persécution et à l'extermination des pauvres et innocents catholiques, et qui ne recule devant aucun moyen pour décourager les pères catholiques et surtout le vicaire apostolique. Ainsi on croit généralement que c'est surtout lui qui tâche de faire retarder la décision définitive de la Cour suprême du royaume dans le fameux procès religieux intenté au peintre converti, M. Nilson, car il veut impliquer dans la même

affaire traduite devant le tribunal, comme coupables de faire des prosélytes, tous les prêtres catholiques qui sont à Stockholm. Quand même ils seraient acquittés, le prêtre espère ainsi gagner du temps, qu'il met à profit pour travailler l'opinion publique et pour la monter contre les catholiques, en les faisant représenter comme ennemis de la liberté, de la conscience et de l'Eglise établie.

Pour atteindre ce but, le fanatique prélat n'a pas reculé devant l'emploi de moyens infâmes, qui témoignent du fanatisme barbare de notre clergé protestant. Des personnes dignes de soi m'ont cité, à cet égard, des faits révoltants, que le vicaire apostolique, auquel je me suis adressé pour connaître la vérité, m'a confirmés, en me priant toutefois de ne pas les rendre publics, « afin, disait-il, d'abandonner l'affaire des pauvres catholiques persécutés à Dieu seul, et pour empêcher en outre que l'intolérance fanatique du clergé protestant ne retomât sur la nation entière. » Je me rendis à son désir; mais je suis curieux de voir comment il empêchera l'anéantissement des catholiques dans notre pays; car la chose me paraît presque impossible d'abord, parce qu'il est seul contre une masse d'irrigants et de fanatiques, qui ne reculent devant aucun moyen, quelque injuste et mauvais qu'il soit, ensuite parce que les catholiques sont pauvres et ont la plus grande difficulté de pourvoir à leur existence, ce qui ne contribue pas peu à décourager et le pasteur et le faible troupeau.

On le voit, l'état des catholiques dans la Turquie est meilleur que le nôtre. Mais cet état de choses ne peut pas durer longtemps; le clergé protestant a rompu définitivement avec le peuple à l'occasion de la Diète, et on peut prévoir que quand la question religieuse sera discutée, un esprit plus tolérant et plus raisonnable aura le dessus, même dans la Chambre de la noblesse. C'est précisément ce que craint le clergé, et voilà pourquoi il fait tous ses efforts pour exterminer tous les catholiques, avant que leur existence, en Suède, ne soit assurée par une loi.

Le courageux confesseur de la foi, M. Nilson, est prêt de quitter sa patrie pour toujours, avec sa famille, si la Cour suprême confirme le jugement rendu par le tribunal provincial, qui l'a condamné à l'exil et à la confiscation de ses biens, ainsi qu'à la perte des droits d'héritage. Du reste, il n'est pas emprisonné, comme on l'a dit, bien qu'il ait été plusieurs fois question de le jeter en prison.

Agréé, Monsieur, etc.

M.

AMÉRIQUE.

Diocèse de New-York.—Mgr. McClokey, coadjuteur de New-York, a conféré la prêtrise à sept ordinands le 15 d'août dernier. Le 18 du même mois Mgr. Hughes a donné la confirmation à 160 personnes, à Rochester.

Propagateur Cath.

Diocèse de Chicago.—Ce nouveau diocèse, qui comprend tout l'Etat des Illinois, est dans l'état le plus florissant. Plusieurs ordinations y ont eu lieu dans les mois de juillet et d'août. L'Evêque a visité une partie de ce vaste diocèse, administrant le sacrement de confirmation à un grand nombre de Fidèles, parmi lesquels se trouvaient plusieurs Protestants convertis. *Idem.*

Erection et Bénédiction d'Eglise.—Dans le diocèse de Charleston, une belle église en pierre a été bénie par Mgr. Reynolds, au mois de juillet, à Washington, en Georgie. Dans le même Etat, à Ste-Marie, les Catholiques ont acheté la banque pour en faire une église; ainsi le temple de Mammon sera heureusement changé et deviendra le temple du Dieu trois fois saint. Une vaste et splendide église est en construction à Détroit, dans le Michigan; d'autres églises sont également en construction dans les diocèses de New-York, de Boston et de Milwaukee. *Idem.*

NOUVELLES POLITIQUES.

ANGLETERRE.

—On lit dans une relation de voyage du capitaine Kennedy, un fait qui ne devrait être ignoré d'aucun marin :

« L'eau douce lui manquant, il s'avisa de tremper ses habits dans la mer et de les mettre ensuite tout mouillés sur son corps. Il se passa, dit-il, un tems considérable avant que je pusse engager les gens de mon équipage à suivre mon exemple. Ils se déterminèrent enfin; nous rendimes de cette manière tous les jours autant d'eau que si nous eussions bu modérément; et je dois à cette pratique ma vie et celle de six autres personnes, qui sans cela auraient péri. Cette idée me vint de la lecture d'un ouvrage du docteur Lind. Nous trempions nos habits deux fois le jour, avec un tel succès, que la soif qui nous dévorait était calmée; que notre langue, aride et brûlée, redevient humide quelques minutes après, et que nous nous trouvions en même tems rafraîchis et reconfortés, comme si nous eussions pris réellement de la nourriture. »

FRANCE.

—M. Johard, de Bruxelles, qui s'est occupé de pyrotechnie et d'armes de guerre, nous communique le secret pour lequel le capitaine Warner demande 300,000 l. st. (7,500,000 fr.) au gouvernement anglais. M. Johard fait cadeau du sien au gouvernement français. Toutes les descriptions des journaux, dit-il, sont fanatiques ou fausses au sujet des moyens employés par le capitaine Warner pour faire sauter les vaisseaux. Il ne se sert que d'une fusée à la congrève, construite comme il suit :

La tête de cette fusée se compose d'un cône creux de fer fort, contenant un kilogramme de fulminate de mercure, sur laquelle s'appuie la charge ordinaire de la fusée, dont le corps est deux fois plus long que celui des fusées de guerre ordinaires. Il lance son projectile avec un tube directeur, par un

sabot du vaisseau et à fleur d'eau, de sorte que son projectile, glissant sur les flots qui supportent une partie de son poids, va s'implanter dans les flancs du navire ennemi, où il éclate quand le feu arrive au fulminate, en y faisant une immense ouverture, qui fait sombrer le vaisseau. La portée propre de cette fusée n'est que 3 à 4 milles, mais le capitaine Warner croit pouvoir la porter à 5 ou 6 milles en se lançant avec un canon. Il ne dit pas non plus qu'à cette distance il atteindra le but du premier coup, mais il recommencera jusqu'à ce qu'il y parvienne.

Il est bon que toutes les nations connaissent en même temps un instrument qui serait si dangereux s'il restait entre les mains d'une seule. Il n'est pas ingénieur en pyrotechnie qui ne puisse l'exécuter d'après cette simple description.

TANGER.

—La curiosité qui s'attache en ce moment aux détails relatifs à Tanger, donnera un intérêt de plus à la relation inédite qu'un de nos meilleurs officiers de marine, feu M. Raoul Du Couëdic, a laissée de son passage dans cette ville africaine. Le nom Du Couëdic, cher à la France maritime et particulièrement à la Bretagne, dont il est une des plus belles gloires, a reçu un nouvel éclat de la vie, hélas ! si courte, mais pleine d'œuvres chrétiennes et chevaleresques de celui dont nous rappelons ici la mémoire et les paroles.

Voici un extrait de son journal maritime qui nous est communiqué par M. R. Thomassy :

« Nous longeâmes la côte d'Afrique à petite distance. La Barbarie parut bientôt ; et à minuit, nous jetâmes l'ancre au milieu de la baie de Tanger.

« Au lever du soleil, nous arborâmes notre pavillon, et nous vîmes bientôt flotter toutes les bannières chrétiennes sur les consulats. Le drapeau rouge parut aussi sur la citadelle. Ce port est si peu fréquenté, que l'arrivée d'un bâtiment de guerre est un événement. Les capitaines se rendent à terre avec les officiers des états-majors, et je demeure à bord. C'est le sort du second, le jour de l'arrivée. Pendant toute la journée, je passai mon temps à braquer ma longue-vue sur tous les points de la côte, et j'aperçus le Suffien qui, poussé par une bonne brise, passait le détroit.

« La ville de Tanger, bâtie comme presque toutes les villes arabes, est située d'une manière assez pittoresque sur le penchant d'un promontoire, et couronnée par une citadelle armée de soixante pièces de canon. De ce fait imposant on commande à tous les points de l'horizon ; d'un côté les plaines tantôt fertiles, tantôt sablonneuses, qui s'étendent jusqu'au pied de l'Atlas ; de l'autre, les hautes bornes de l'Andalousie ; à droite, l'imprenable Gibraltar et, au-delà, la Méditerranée ; à gauche, l'Océan se déroule majestueusement ; l'œil cherche dans le lointain Cadix, la ville des plaisirs ; et la terre se perd dans l'horizon.

« Le soir, les officiers revinrent et s'empresèrent de donner des détails sur les événements de la journée. On se groupa dans la chambre commune, et les histoires commencèrent. On avait fait une visite de corps à tous les consuls, on avait eu une audience du Pacha ; on trouvait la ville charmante, la société fort agréable, on se promettait des fêtes et des plaisirs.

« Le lendemain, je mis pied à terre avec le capitaine. La misère du peuple me frappa ; quelques soldats, mal vêtus, causaient tranquillement sous un hangar qui leur servait de corps-de-garde ; un objet sérieux les occupait sans doute, car ils ne daignèrent pas tourner les yeux vers nous. Plus curieux, les habitants s'arrêtaient sur notre passage, et nous considéraient comme si jamais étranger n'avait touché le sol de leur patrie. Après avoir traversé des rues étroites, sales et assez mal pavées, nous arrivâmes chez le consul de France, où le consul d'Angleterre et son vice-consul nous rendirent la visite qui leur avait été faite la veille. Il nous offrit ses services d'une manière charmante. Antiquaire distingué, associé de plusieurs académies, il voulut nous montrer les environs de Tanger et quelques vieux monuments qui rappelaient les Romains. Dans un instant des chevaux furent trouvés et escortés par deux Maures richement équipés ; la cavalcade sortit de la ville. M. Drummond-Hay nous montra, en passant sur la grève, les ruines de l'ancien port : il nous fit voir des ruines de toute espèce, surtout celle d'un pont de construction romaine de la plus haute antiquité. Il considérait religieusement la moindre pierre. Les habitants du pays les conservent, mais plutôt par paresse de les enlever que par culte ou respect. Tout est ruine, chez eux, tout est abandonné ; il ne leur reste rien de l'antique grandeur des Maures d'Espagne. Ils ont descendu l'échelle de la civilisation, et considèrent la vie comme bonne seulement à manger, fumer et dormir.

« Nous fûmes reçus, le lendemain, dans la nombreuse famille de M. Drummond-Hay. Douze rejets la composent, et nous admirâmes cette bonne mère, belle encore, aidée par une jeune institutrice fort agréable, élevant cette foule de jolis enfants qui se pressaient autour d'elle. Après un très bon dîner, offert avec toute la grâce possible, nous passâmes une soirée délicieuse. Vers neuf heures, deux Maures, enveloppés par d'énormes burnous blancs, entrèrent dans le salon ; ils portèrent la main sur le cœur s'inclinant respectueusement, prirent chacun une chaise, accordèrent leurs mandolines, baissèrent les yeux, les relevèrent ensuite vers le ciel, et, après quelques instants de silence, entonnèrent des ballades de l'ancien ten pe.

Nous les écoutâmes avec le plus vif intérêt ; chaque parole nous avait été expliquée par l'interprète du consul, et nous fûmes les complimenter sur l'expression de leurs chants. Ils nous remercièrent, se levèrent gravement

et se retirèrent après nous avoir souhaité les bénédictions du ciel et un voyage heureux.

« Le 21 nous demandâmes à visiter la citadelle ; le pacha eut assez peu de courtoisie pour nous refuser. En nous promenant dans la ville, dirigés par M. Drummond-Hay, le hasard nous conduisit de ce côté, et nous pénétrâmes, comme si la permission nous avait été accordée. Notre assurance ôta l'idée aux factionnaires de nous barrer le passage. Tout y était dans la plus triste état : murs et ruines, canons sans affûts. Quelques colonnes d'architecture ancienne étaient jetées dans les coins et oubliées depuis des années, et un vieux temple servait d'écurie aux chevaux du pacha. Nous sortîmes ensuite dans la campagne, et après avoir franchi un ravin et gravi une petite colline, nous aperçûmes, dans un fond, une jolie petite maison de campagne, entourée d'arbres et de jardins au milieu desquels coulait un ruisseau qui prenait sa source aux montagnes voisines. Dans cette place de solitude vivait une famille américaine ; elle avait amassé dans cette petite habitation toutes les commodités de la vie, et ne voyait plus de partie au-delà des haies qui entouraient sa propriété. Par souvenir, cependant, l'Américain chef de famille avait donné à sa retraite le nom de la petite ville qui l'avait vu naître. En rentrant en ville, nous passâmes près d'un bois de cyprès ; plusieurs pierres blanches, surmontées de turbans, apparaissaient au milieu des arbres ; c'étaient les tombeaux des musulmans. Un peu plus loin, dans une verte prairie, quelques saules-pleureurs cachaient en partie de petites croix de bois noir, qui marquaient le lieu de repos des chrétiens morts sur cette terre d'exil.

« Dans la soirée, nous revînmes à bord, et, le 22, il y eut une très jolie partie de chasse à quatre lieues de Tanger ; je ne puis en être ; chacun devait avoir des plaisirs à son tour. Le 23, nous fûmes prendre congé du pacha ; c'était un vieillard de soixante-dix ans ; il avait une barbe blanche magnifique, et sa figure, son air, sa pose, commandaient le respect. Les différends qui s'élevaient élevés entre l'empereur de Maroc et la France avaient été apaisés avant notre arrivée à Tanger ; au-si le pacha nous reçut avec bonté et affection, nous serra les mains, et pria le ciel de nous protéger jusqu'au rivage de France. »

Affaires de Tanger.

—On écrit de Marseille, le 22 août :

« Le paquebot à vapeur le Pharamond a mouillé aujourd'hui dans notre port vers trois heures. A son entrée, ce paquebot s'est pavisé et a salué la ville de trois coups de canon pour annoncer à notre population tout entière qu'il était porteur d'une grande nouvelle. »

—On lit dans le *Sud* de Marseille, du 23 août :

« Pour rendre compte de l'effet produit ici à la nouvelle de la victoire de l'Ély, il nous suffira de citer un fait. Dès que le bruit s'est répandu en ville que le *Sud* avait publié, dans un supplément, l'extrait de *Moniteur algérien*, l'imprimerie et les bureaux du journal ont été envahis par la foule. Les demandes du glorieux bulletin, destiné d'abord seulement aux cercles et aux cafés de la ville, ont été si multipliées, qu'il a fallu prolonger le tirage pendant toute la soirée, et que plus de 1,500 exemplaires ont été successivement distribués. Cet empressement, qui fait honneur aux sentiments de nos concitoyens, est bien justifié par l'importance de l'événement. »

Dans le *Standard* de la même date, nous lisons :

« Le drapeau tricolore a été arboré aux fenêtres de tous nos cercles. Le soir, la plupart des cafés de la ville et des établissements publics étaient illuminés et des chants patriotiques se faisaient entendre. »

—Le 16 août, à Ouan, les canons des forts ont fait retentir leurs joyeuses salves, pour annoncer l'éclatante victoire que notre armée vient de remporter sur les forces marocaines réunies.

GRÈCE.

—Une lettre particulière d'Athènes donne ainsi la composition du nouveau ministère grec :

M. Coletti, ministre de l'intérieur, et par *interim*, des affaires étrangères et de l'instruction publique et des cultes ; M. Metaxa, ministre des finances et par *interim*, de la marine ; M. Tzavellas, ministre de la guerre ; M. Balili, ministre de la justice.

M. Coletti, maître des trois ministères, de l'intérieur, des affaires étrangères et des cultes, domine la situation et peut faire triompher les intentions patriotiques dont il est animé.

Voici la proclamation du conseil des ministres aux Grecs :

« Hellènes ! »

« Sa Majesté a daigné nous honorer de sa confiance en nous appelant à la direction des affaires de l'État. Les circonstances sont graves et critiques. Mais espérant en la Providence, qui tant de fois nous a tendu une main secourable, pleins de confiance dans le patriotisme dont vous venez de donner encore de nouvelles preuves, et dans l'esprit d'ordre, dans le respect de la légalité, qui caractérisent le peuple grec ; non moins que dans ses dispositions à développer paisiblement le progrès social, nous avons accepté cette tâche.

« Ne nous proposant rien qui ne puisse être avoué, nous annonçons clairement et avec sincérité l'esprit qui nous dirigera. Nous haïssons l'exclusivisme. Justice et impartialité, voilà notre devise. Appliquer religieusement toutes les prescriptions de notre précieuse constitution et celles des lois en vigueur ; préférer pour les emplois publics les sacrifices faits pour la cause de l'indépendance, lorsqu'ils sont accompagnés de la capacité nécessaire ; récompenser l'honnêteté et poursuivre les coupables ; administrer a,

avec l'économie la plus sévère qu'il sera possible d'adopter : voilà ce que nous nous proposons. Ayant pour appui, dans l'accomplissement de cette tâche, la confiance du roi, et pour encouragement votre assistance et votre union, soyez sûrs, citoyens, qu'avec l'aide du Très-Haut, nos efforts pour la prospérité du pays seront efficaces et qu'ils auront toujours en vue le cher objet de vos vœux, la gloire et la puissance du trône constitutionnel de S. M. Othon, notre respectable monarchie.

« Un des devoirs que nous allons nous hâter d'accomplir, c'est d'ouvrir les Chambres et de défendre toute intervention dans les élections qui ne son, pas encore terminées.

« Athènes, le 7 (19) août 1844, Le président, J. COLETTI,
« A. METAXA, KITSOZ TZAVELLAS, Z. J. BALBI. »
HAÏTI.

Le gouvernement haïtien est dans une situation très incertaine ; le capitaine Hardy, du brick *Southey*, a apporté des nouvelles du 1er août. La portion espagnole de l'île est dans un état continu de révolte contre le gouvernement, et de guerre civile. Quelques jours avant le départ du *Southey* de Cap, le brick danois *Lucy* est arrivé de Port-au-Platt avec cent habitants de cette place, obligés d'abandonner les désordres. Une armée se réunissait au Cap pour s'avancer dans la partie espagnole d'Haïti. Le président était parti pour faire une tournée dans l'île et attendu au Cap. On pense que le but de sa visite est de mettre un terme aux troubles qui éclatent journellement, peut-être même d'activer la guerre. Le contre-amiral de Mages avait reçu à cette époque l'ordre de son rappel, et s'était rendu à la Martinique, où devait se trouver son successeur, le contre-amiral Laplace.

AVENTURES DU CAPITAINE PETIT.

« L'ordre arriva enfin de nous conduire à Tabasco, mon matelot et moi. Deux heures après, nous étions embarqués sur un canot, avec un officier et 5 soldats. J'aurais pu alors tenter une évasion avec des chances de succès, et vingt fois ma main se leva pour saisir Pépée de Pollicier, mais je me contins, ne pouvant croire encore que la confiance avec laquelle je m'étais livré serait punie de mort. Arrivés à Tabasco à 3 heures après-midi, nous fûmes conduits en prison et mis chacun dans un cachot, au secret. Un capitaine, faisant les fonctions de riscau, et accompagné d'un secrétaire, vint procéder à mon interrogatoire qui dura trois heures. Je fus ensuite réuni à mon matelot. Vis-à-vis de nous étaient les autres hommes de mon équipage, précédemment arrêtés, et mon jeune frère, avec lequel je pus échanger quelques mots. Pauvre enfant de 17 ans ! il me raconta avec horreur qu'on l'avait placé au pied de la potence sur laquelle était exposée la tête de Sentmanat, bouillie dans l'huile pour qu'elle se conservât plus longtemps. Il s'attendait à être fusillé et me dit que je l'aurais été des premiers, si j'avais été pris à tems. Je ne lui ai plus parlé depuis, à mon frère ! Le lendemain matin, il ne survint rien qui mérite d'être noté. Le dimanche à 11 heures on vint me signifier que je serais fusillé le lundi à six heures du matin. On me mit en chapelle, c'est à dire dans un cachot à part, où avait été élevé une espèce d'autel, sur lequel brûlaient des cierges. Et je dois constater ici une circonstance assez étrange ; c'est que la prison où nous étions avait été construite par Sentmanat, lorsqu'il était gouverneur de Tabasco, pour servir en quelque sorte de palais. Sur une table, on avait placé toutes les choses nécessaires pour écrire.

Plusieurs négocians indiens, mes anciens amis, vinrent me voir, et notamment MM. Julien Douagne et Paillet qui me promirent de mettre tout en œuvre pour me sauver. Un grand nombre de citoyens haut placés s'associèrent à leur généreuse intervention. Pendant qu'ils faisaient d'actives démarches en ma faveur, le vicaire de la paroisse vint m'offrir ses services pour me préparer à la mort. Lorsqu'il m'eut quitté, j'écrivis de longs adieux à ma jeune épouse et à ma vieille mère. Je fus enfin *paré* à tout. La nuit s'était écoulée rapidement, le jour commençait à paraître, et je croyais n'avoir plus que deux heures à vivre lorsque, à quatre heures du matin, mes amis accoururent pour m'annoncer qu'ils avaient obtenu du général Ampudia, non pas ma grâce, mais un répit de quelques jours. Je fus ramené au cachot, et chargé de fers si étroits que je ne pouvais faire aucun mouvement. Je demeurai ainsi penché trois jours, couché sur un lit de sangle. Le mercredi au soir, 3 juillet, on vint une seconde fois m'ordonner de me préparer à être fusillé le lendemain à six heures du matin. Je fus remis en chapelle et délivré de mes fers. Un compatriote et frère magonnique, Léonard Lepape, vint passer avec moi une partie de la nuit, et me déclara que je devais cette fois renoncer à toute espérance ; j'écrivis de nouvelles lettres que je lui confiai, et nous échangeâmes les baisers d'un adieu que nous croyions éternel. Demeuré seul, je livrai toute mon âme aux douloureuses pensées de ma famille ; ce fut surtout pour moi une cruelle angoisse que de ne pouvoir embrasser une dernière fois mon jeune frère, qui était à quelques pas de moi. Mais mes bourreaux ne voulurent pas satisfaire à ce saint et dernier vœu.

« Deux heures sonnèrent ; une inspiration subite, un élan d'espoir me vint. Je m'agenouillai devant le Christ, je fis ma prière, puis je me relevai plein d'énergie. Deux portes ouvertes me séparaient de la rue ; elles étaient gardées par douze sentinelles, un sergent et un capitaine. A 3 heures, j'appelai ce dernier, il s'approcha, l'épée en avant ; je lui demandai qu'elle était l'heure fixée pour mon supplice ; il me répondit que ce serait à 6 heures. Il n'avait pas achevé, que je m'élançai au dehors, passant comme un éclair au milieu des soldats. « Peuh, tous ! » s'écria le capitaine avec rage, et une bruyante fusillade se fit entendre derrière moi. Mais j'étais loin déjà, et il faisait encore obscur : les balles sillèrent autour de moi sans m'atteindre. Je poursuivis ma course, j'avais des ailes ; je trébuchai deux fois et tombai, mais j'étais bientôt debout. Je ne m'arrêtai qu'au bout d'environ trois quarts d'heure ; j'étais épuisé, baigné de sueur, mais j'avais du courage. La rivière était là devant moi, je m'y précipitai. J'étais vêtu d'une chemise et d'un pantalon serré à la ceinture par un foulard ; je n'avais ni chapeau ni chaussure. Arrivé au milieu de la rivière, je me sentis faiblir, mes forces me manquaient et le poids de mes vêtements chargés d'eau m'entraînait à fond. Je fis alors de longs et pénibles efforts pour me délivrer de mes pantalons : j'y réussis, et après une lutte désespérée pendant laquelle j'avais coulé trois fois, j'atteignis la rive. Je pouvais être aperçu du bord opposé, que je venais de quitter ; il était donc nécessaire de m'éloigner : je demurai pendant près d'une demi-heure sans pouvoir faire un pas. Enfin, je parvins à me traîner, presque nu, au milieu des herbes, des bambous et des ronces qui me lacéraient, au milieu des insectes qui me dévoraient. Je me cachai dans un trou où je demurai toute la journée et la nuit suivante ; je n'en sortis que lorsque la faim et la soif m'obligèrent à me rapprocher de la rivière. Je n'eus que de l'eau pour apaiser l'une et l'autre.

« De ma retraite, j'avais entendu, à une assez grande distance des voix humaines. Je m'acheminai dans cette direction et trouvai quelques cabanes d'indiens. Il était 9 heures du soir quand j'y arrivai ; il faisait un violent orage. A la lueur d'un éclair, j'entrevis, dans une petite baie, deux canots. Je m'approchai d'eux à la nage ; j'arrachai le poteau auquel ils étaient amarrés, et, avec ce poteau je cassai la chaîne qui les liait l'un à l'autre. Je montai à bord du plus petit et manœuvrai, me servant de mes bras comme d'avirons. Le vent, que j'avais debout, était si fort, que, bien qu'entraîné par le courant, je ne fis guère que 2 lieues de 9 heures du soir à 3 heures du matin. Arrivé à l'embouchure d'une petite rivière qui se jette dans celle de Tabasco, j'y entrai, et je laissai ma barque pour m'avancer au travers des champs de cannes. Après deux heures de marche, je me retrouvai sur la rive de Tabasco. Je tombais de fatigue, de faim et de sommeil ; mon corps n'était qu'une plaie. Je me jetai au pied d'un arbre et demurai là 3 jours.

« Le troisième, je vis passer un brick américain, l'Ontario de New-York, je m'approchai vite du rivage et fis des signaux, que l'on feignit de ne pas comprendre. Le pilote me demanda enfin si je n'étais pas le capitaine Petit. Je n'osai pas répondre et le brick poursuivit sa route. Je m'élançai alors à l'eau pour l'atteindre à la nage, et, lorsque l'en vit ma persistance, on m'envoya un canot. Le pilote me reconnut ; il avait appris mon évasion. On me donna du linge, on fit à manger ; il y avait 6 jours que je me nourrissais d'eau. Mais ces premiers frais d'hospitalité une fois faits, le capitaine me déclara qu'il était fort embarrassé de ma personne, qu'il ne pouvait pas me garder à son bord. Je lui demandai alors de mettre à ma disposition un canot et deux hommes pour me conduire à la barre de Tabasco, où j'espérais trouver un navire en partance.

« Après de longues hésitations il y consentit, à condition que je lui paierais 200 piastres, pour lesquelles je lui ai donné une traite sur Tabasco. Cette somme, disait-il, serait partagée entre lui et son équipage dont il était nécessaire d'acheter le silence. Je m'embarquai avec le second maître et un matelot. C'était la nuit ; nous fîmes 9 lieues. Le jour venu, je crus prudent de descendre à terre et de me cacher jusqu'au soir ; il fut convenu que mes deux compagnons demeureraient à quelque distance et reviendraient me prendre le soir. Je ne pris avec moi que quelques biscuits. La nuit vint, mais le canot ne revint pas ; je l'attendais vainement pendant quatre jours, plus que jamais en proie aux déchirements de la faim ; je n'avais eu que quatre biscuits pour 200 piastres. Ma faiblesse était extrême, mais j'avais toujours bon courage. Sur la rive opposée, à environ 1 mille, Papereux une habitation indienne ; espérant y trouver un canot, je me dépouillai de mes habits, et attachant sur ma tête ma chemise et un "bowie-knife" qu'avait eu la générosité de me vendre le capitaine de l'Ontario, je me mis à la nage. Mais je ne trouvai pas le canot ; un peu plus bas cependant, je fus plus heureux ; il y en

avait un que je manœuvrai toute la nuit avec un bambou. Je fis neuf lieues, il ne m'en restait plus que quatre et demie à faire pour arriver à la barre. Le jour venu, je débarquai : j'avais à peine mis pied à terre que j'entendis un fort bruit de rames, puis je vis passer deux embarcations..... C'était le général Ampudia qui descendait, accompagné de sa suite, pour aller s'embarquer à la Frontera, sur un navire qui devait le conduire à Vera-Cruz.

Je me cachai. Vers 5 heures du soir, je me remis en route, mais au bout d'une demie heure j'allais tourner une petite langue de terre, lorsque j'aperçois de nouveau les deux embarcations qui remontaient. Je poussai mon canot à terre. Les Mexicains me virent et me parlèrent de loin, me prenant sans doute pour un indien, mais je n'eus garde de leur répondre. Lorsqu'ils furent assez loin, je rentrai dans mon canot : à 2 lieues de la Frontera, une goëlette vint à passer et il me fallut débarquer encore. Je m'aventurai enfin une dernière fois sur le Tabasco, et j'arrivai à la barre, où se tiennent les navires prêts à partir. Il n'y en avait aucun. Je montai à la Frontera, où j'accostai une galiotte hollandaise. Le capitaine dormait : l'homme de quart refusa de le réveiller, mais je descendis moi-même dans la cabine. Mon accoutrement effraya d'abord le capitaine, qui du reste me fit très bon accueil. Je le pria d'envoyer prévenir le consul américain : mais il m'apprit que celui-ci était à un bal donné en l'honneur d'Ampudia. Le marin hollandais m'engagea à me rendre sur un brick américain qui était tout près de là. Arrivé au brick je laissai aller mon canot à la dérive, et montai sur le pont. Le capitaine était au bal, lui aussi, mais je me nommai au second en le priant de faire prévenir le consul et le capitaine. Ils ne vinrent ni l'un ni l'autre, et recommandèrent au second de me cacher avec le plus grand soin, et de me faire passer pour un marin déserteur qui demandait à reprendre son service. Le lendemain le consul me fit dire qu'il me fournirait tout ce qui me serait nécessaire : mais qu'il ne ferait rien en sa qualité de consul. Il usa cependant de toute son influence pour faire partir immédiatement le navire qui devait demeurer là encore un ou deux jours. Le lendemain de mon arrivée à la Barre, donc, nous mîmes à la voile, et bientôt je vis se perdre dans le lointain cette terre mexicaine dans laquelle avait déjà été creusé mon tombeau.

FIN.

HISTOIRE critique et législative de l'instruction publique et de la liberté de l'enseignement en France, par M. Henry de Riancey, 2 vol. in-8, chez Sagnier et Bray, 64, rue des Saints-Pères. Prix, 10 fr.

Ainsi que l'auteur se hâte de le dire, ce livre n'est pas une œuvre de polémique, c'est une histoire remontant aux origines de la France, c'est au berceau même de notre nationalité qu'il prend « la liberté d'enseignement pour nous en faire suivre toutes les phases, depuis la gloire, règne de Charlemagne, dont elle est sœur, jusqu'à nos jours. Son existence avant et depuis la révolution française, les différentes « universités » auxquelles elle donne successivement naissance, et qui essaient de l'absorber à leur tour, les protestations qui fatiguèrent la restauration, et les promesses de 1830, jusqu'au fameux projet de loi de 1844, et tout cela les lois et l'histoire à la main, les annales du despotisme universitaire et les annales de la liberté en regard, avec leurs constitutions et leurs luttes, leurs travail incessant et leurs défenseurs respectifs, voilà « l'histoire critique et législative de l'instruction publique et de la liberté d'enseignement » de M. de Riancey.

Nous n'avons rien à ajouter au sommaire de cette ouvrage ; en avoir donné l'analyse, quoique bien imparfaite, c'est en faire connaître la portée, et le nom de l'auteur nous dispense d'en relever les beautés de style et d'exécution. Qu'il nous suffise de dire que ce livre est un gage de triomphe de plus pour la cause catholique, et une belle page ajoutée à la réputation littéraire de son auteur.

☞ Nous aurions dû annoncer dans notre feuille de mardi dernier, que Mgr. de Montréal avait remis entre les mains de M. le coadjuteur, J. Ch. Prince évêque nommé de Martyropolis, des lettres qui le nomment Vicaire-Général du diocèse. C'est encore par inadvertance que cette nouvelle ne se trouve pas dans le *Bulletin*.

POSTSCRIPTUM.

Nous apprenons, dit le *Morning-Courier* de ce matin, qu'il y a eu un trouble sérieux à Québec parmi les Irlandais. Il paraît que mercredi dernier, il y eut procession et illumination, en l'honneur de la délivrance d'O'Connell. Sur le refus que firent quelques uns d'illuminer, leurs maisons, furent attaquées. On fit feu des maisons sur les assaillans et plusieurs d'entre eux furent tués. Il faut convenir que c'est une bien triste manière de faire et de terminer une réjouissance.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ *facteur d'orgues*, informe respectueusement MM. les Curés, et Marguilliers qu'il est prêt à entreprendre des ORGUES de toutes dimensions aux conditions les plus favorables pour le paiement. Il soumettra son ouvrage aux connaisseurs, dans cet art, si on l'exige ; et si l'instrument n'est pas conforme au désir, il s'oblige à le garder.

JOSEPH CASAVANT.

Stc. Thérèse de Blainville, 9 octobre 1844.

AVIS AUX FABRIQUES.

SI QUELQUE FABRIQUE avait besoin d'un ORGANISTE, ou de peintures, *transparents* etc. pour l'ÉGLISE ; elle n'a qu'à s'adresser au Bureau de cette feuille.

Montréal, 8 octobre 1844.—t.f.p.

A LOUER.

PLUSIEURS MAISONS sur la PLACE LARTIGUE, encoignure des rues Sherbrooke et St. Denis. S'adresser à l'Evêché.

AGENCE A NEW-YORK,
Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

Aussi

Pour marchandises de tous genres.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Soussigné (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricans de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

A. M. J. C. ROBILLARD, } LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.
New-York. }
Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier le ordres. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS

et même à faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

« Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets inférieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

« Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous vendons ici à des commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, tandis que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en *fabrique* ».

Afin d'offrir en assortiment et en prix tous les avantages des marchés de Paris et de Lyon, le soussigné vient de recevoir des principaux fabricans, les ÉCHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmatiques et Chapes ; Draps d'or et d'argent ; Satins et Soies façonnés dans toutes leurs variétés ; aussi les échantillons de plus de 300 différents genres de Glands, Dentelles, Franges en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra bien lui remettre *accompagnés des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur)*, seront de suite expédiés aux fabricans et exécutés (sous un délai de 60 jour au plus) d'une manière à mériter l'honorable clientèle du clergé par le bon goût, la fraîcheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra être importé, tout fait, ou au complet de l'étoffe et galons nécessaires à sa confection dans ce pays.

On s'attachera aussi aux genres les plus nouveaux dans l'exécution d'ordres pour Ostensoirs, Ciboires et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque membre du clergé de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, ou remettre au soussigné des directions qu'il suivra toujours avec la plus grande attention.

J. C. ROBILLARD,

Marchand commissionnaire, No. 32, Beaver Street, New-York.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPRONON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 7d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PIRE.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PIRE
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.